

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 septembre 2016

DCM N° 16-09-29-20

Objet : Rétrocession d'emprises de voirie par la SPL SAREMM à la Ville de Metz passage de Plantières.

Rapporteur: M. LIOGER

Dans le cadre l'aménagement de la ZAC de l'Amphithéâtre, la SPL SAREMM a réalisé des équipements publics et voiries au niveau du passage de Plantières.

Au terme des opérations, il convient de régulariser la situation juridique des emprises concernées.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article 15 du Traité de Concession du 20 décembre 2004, la SPL SAREMM propose de transférer ces ouvrages achevés dans le patrimoine de la Ville de Metz. Cette mutation porte sur environ 1 471 m².

Il est donc proposé d'acquérir les voiries et ouvrages concernés en vue de leur intégration au domaine public de la Ville de Metz moyennant l'euro symbolique.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la demande de la SPL SAREMM ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

1 – **D'ACQUERIR** les emprises foncières cadastrées sous :

BAN DE METZ :

Section 16 n° 20 - 1 Avenue de Plantières - 10 a 73 ca,
Section 16 n° 105 – Passage de Plantières - 1 a 68 ca,
Section 30 n° 121 – Passage de Plantières - 04 ca,
Section 30 n° 122 – Passage de Plantières - 2 a 26 ca,

appartenant à la SPL SAREMM - siège social: 48, place Mazelle à Metz en vue de leur intégration dans le domaine public de la Ville de Metz ;

2 – **DE REALISER** cette opération foncière moyennant le prix symbolique global d'UN euro ;

3 – **DE PRENDRE** a la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;

4 – de **REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code général des Impôts ;

5 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 3.1 Acquisitions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40 Absents : 15 Dont excusés : 8

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ